REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Nord

Arrêté 2022-048

ARRÊTE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA PLACE AUGUSTE LAINELLE AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Nous, Maire de la Commune de Haveluy,
Vu les articles L 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les pouvoirs de police du Maire,
Considérant les travaux de réhabilitation et d'extension de la Mairie d'Haveluy,
Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée du chantier et pour permettre le bon déroulement des travaux,

A R R Ê T E

Article 1 : A compter du 31 octobre 2022 et jusqu'à la fin des travaux, le stationnement et la circulation sur la partie de la place contigüe à la rue Jean Jaurès tel que repris sur le plan ci-annexé, seront interdits à l'exception des véhicules et engins des entreprises intervenant sur le chantier de la mairie.

Article 2 : L'installation de la base vie est autorisée face au bâtiment de la salle Droulez.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté est adressée :

- A Monsieur le Commandant de Police de Denain
- Aux entreprises intervenant sur le chantier
- Au directeur général des services de la ville d'Haveluy

Fait en Mairie le 14 Octobre 2022

MAIRIE D'HAVELUY 59255 NORD

Le Maire,

Jean Paul RYCKELYNCK

Hôtel de Ville
Place Auguste Lainelle - 59255 Haveluy
Tel : 03 27 44 20 99

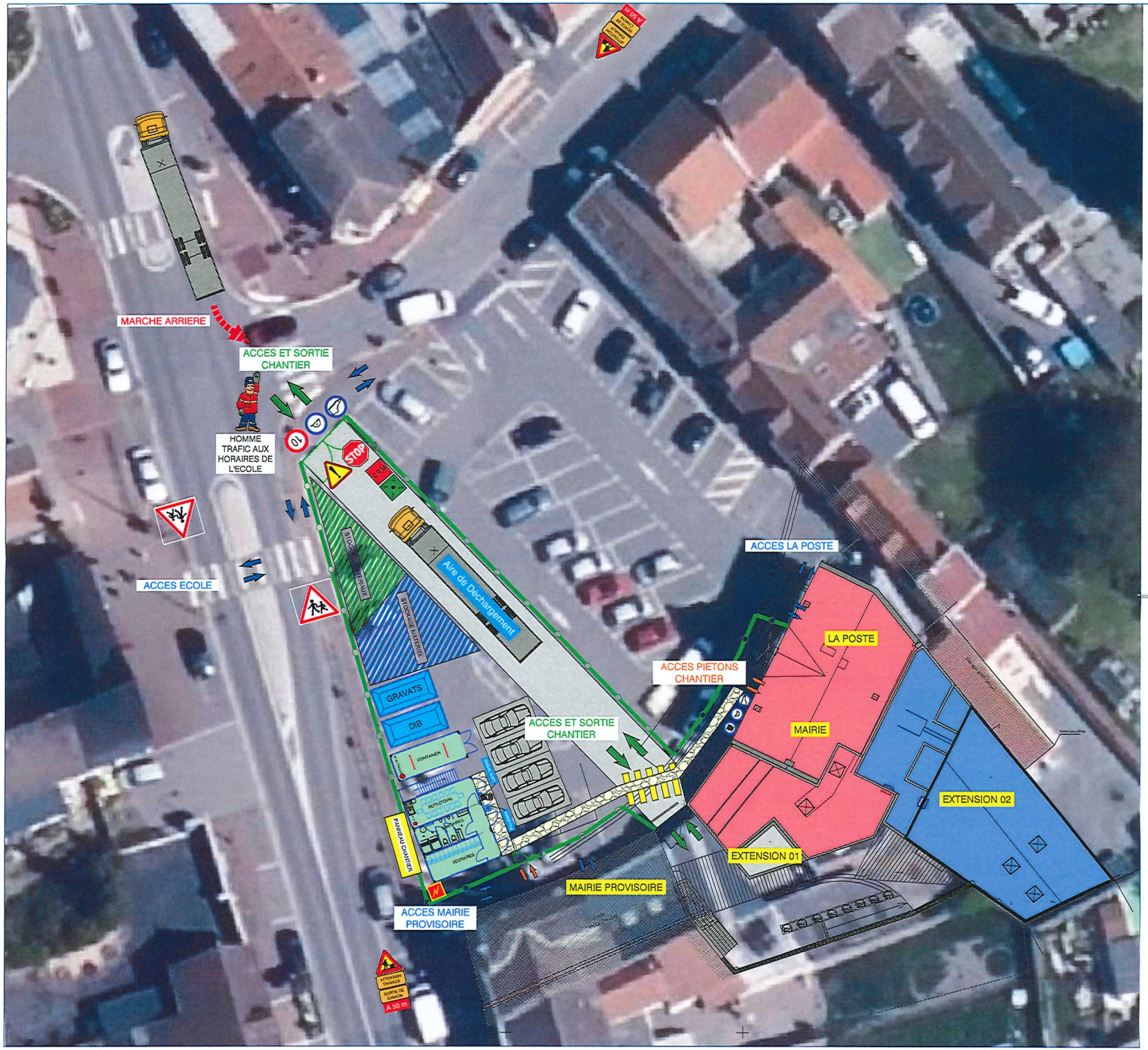
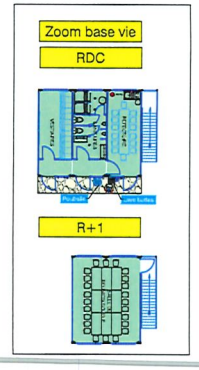
LEGENDE :	
Travaux de réhabilitation (sauf La Poste - RDC)	
Extension	
Accès chantier	
Flux service - personnel & public	
Signalétique d'accès au chantier	
Panneau de chantier	
Clôture de chantier type HCRAS	
Circulation des engins de chantier	
Cheminement piétons personnel de chantier	
Extincteur	
Trousse de secours	
Point de rassemblement Centre de rassemblement des moyens	
Container	
Bennes de tri des déchets	
Coffret électrique 63 A	
Aire de stockage du matériel	
Aire de stockage des matériaux	
Aire de déchargement	
Parking VL personnel de chantier